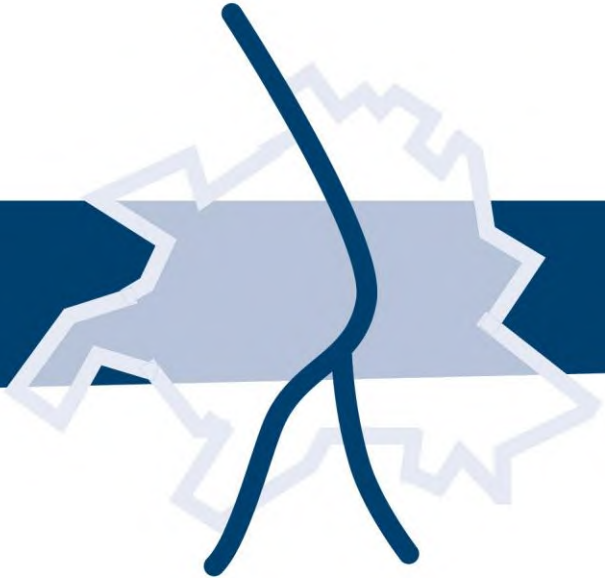


Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 031-253102388-20260309-D_20260309_3_1-DE



scot grande
agglomération
toulousaine

2^{ème} révision du SCoT

approuvée par délibération D.2026.03.09.3.1
du Comité Syndical du Smeat
en date du **9 mars 2026**

4

**Programme
d'actions**

smeat

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 031-253102388-20260309-D_20260309_3_1-DE

Document réalisé avec l'appui technique de l'Auat



Sommaire

LE SCOT : UN DOCUMENT DE REFERENCE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4
LES DOCUMENTS DU SCoT ET LEUR CONTENU.....	4
LES PLANS ET PROJETS AUXQUELS S'IMPOSE LE SCoT.....	5
LE PROGRAMME D' ACTIONS	6
LES FICHES DU PROGRAMME D' ACTIONS	7
A. FAIRE DU SMEAT UN LIEU D'ECHANGES ET D'ANIMATION TERRITORIALE.....	7
A1. Organisation de l'accueil du public dans les sites à forts enjeux écologiques	7
A2. Préfiguration d'un projet alimentaire territorial d'agglomération.....	8
A3. Préfiguration d'un Plan Climat Air Energie Territorial d'agglomération	9
A4. Dialogue entre le SMEAT et les acteurs de l'eau	10
A5. Inscription du SMEAT dans les démarches de prospective des mobilités.....	11
A6. Dialogue entre le SMEAT et Tisséo Collectivités sur la cohérence urbanisme-mobilités	12
A7. Dialogue sur les tendances en matière d'urbanisme et de logistique commercial	13
A8. Coordination entre collectivités locales sur les secteurs stratégiques	14
A9. Inscription du SMEAT dans la démarche de l'Atelier des territoires sur l'avenir de la place aéroportuaire Toulouse-Blagnac	15
A10. Démarche commune de prospective économique	16
A11. Dialogue entre établissements publics porteurs de SCoT.....	17
B. ACCOMPAGNER L'INGENIERIE DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A UNE FUTURE REVISION DU SCoT.....	18
B1. Préfiguration d'une stratégie territoriale Biodiversité et Renaturation	18
B2. Stratégies de gestion foncière des abords des cours d'eau, des zones humides et des champs d'expansion de crues.....	19
B3. Stratégies de maîtrise du foncier agricole	20
B4. Intensification urbaine autour des pôles d'échanges multimodaux.....	21
B5. Aménagements des pôles d'échanges multimodaux	22
B6. Valorisation des grands paysages de l'agglomération	23
B7. Densification et mutation des zones d'activités économiques.....	24
C. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE MODELE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	25
C1. Sensibilisation aux nouvelles formes urbaines et nouveaux modes d'habiter	25

Le SCoT : un document de référence pour l'aménagement du territoire

Les documents du SCoT et leur contenu

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document cadre qui projette l'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. Il se compose de plusieurs documents articulés entre eux :

- Les objectifs politiques et grands partis pris retenus par les élus du SMEAT sont explicités dans le **Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS).
- Ce projet est décliné en orientations générales qui visent l'organisation de l'espace, la coordination des politiques publiques et la valorisation des territoires, dans un souci d'équilibre et de complémentarité entre les différentes parties du territoire. C'est l'objet du **Document d'Orientation et d'Objectifs** (DOO) ainsi que du **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique** (DAACL). Par souci de lisibilité, les orientations du DAACL sont intégrées dans le DOO (partie relative au commerce), tout en restant identifiables par le jeu de la mise en page.
- Les **annexes** comportent plusieurs documents qui permettent de comprendre et de justifier les choix retenus par les élus :
 - L'analyse des ressources, particularités et dynamiques du territoire permet de distinguer les enjeux auxquels le territoire est confronté. Ces analyses figurent dans le **diagnostic** et **l'état initial de l'environnement**. À noter que le diagnostic comporte **l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** au cours des dix années précédant le projet de schéma.
 - La **justification des choix** explicite la démarche de révision, les arbitrages aux grandes étapes, les méthodologies employées. Ce document comprend un volet de **justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces** définis dans le PAS et le DOO.
 - **L'évaluation environnementale** présente la démarche de prise en compte des impacts environnementaux du projet aux grandes étapes de la révision, l'analyse de l'articulation du projet avec les plans et programmes qui s'imposent au SCoT par voie de compatibilité ou de prise en compte, ainsi que les modalités de suivi des effets du SCoT sur l'environnement.
- La mise en œuvre du projet de territoire relève aussi d'actions non déclinables par les plans et projets auxquels s'impose le SCoT par voie de compatibilité ou de prise en compte. Il peut s'agir d'actions en matière de gouvernance, d'études... qui engagent en premier lieu le SMEAT et les intercommunalités membres mais aussi d'autres partenaires publics ou privés. Ces actions figurent dans le **programme d'actions** (en annexe), dont la valeur n'est pas contractuelle.

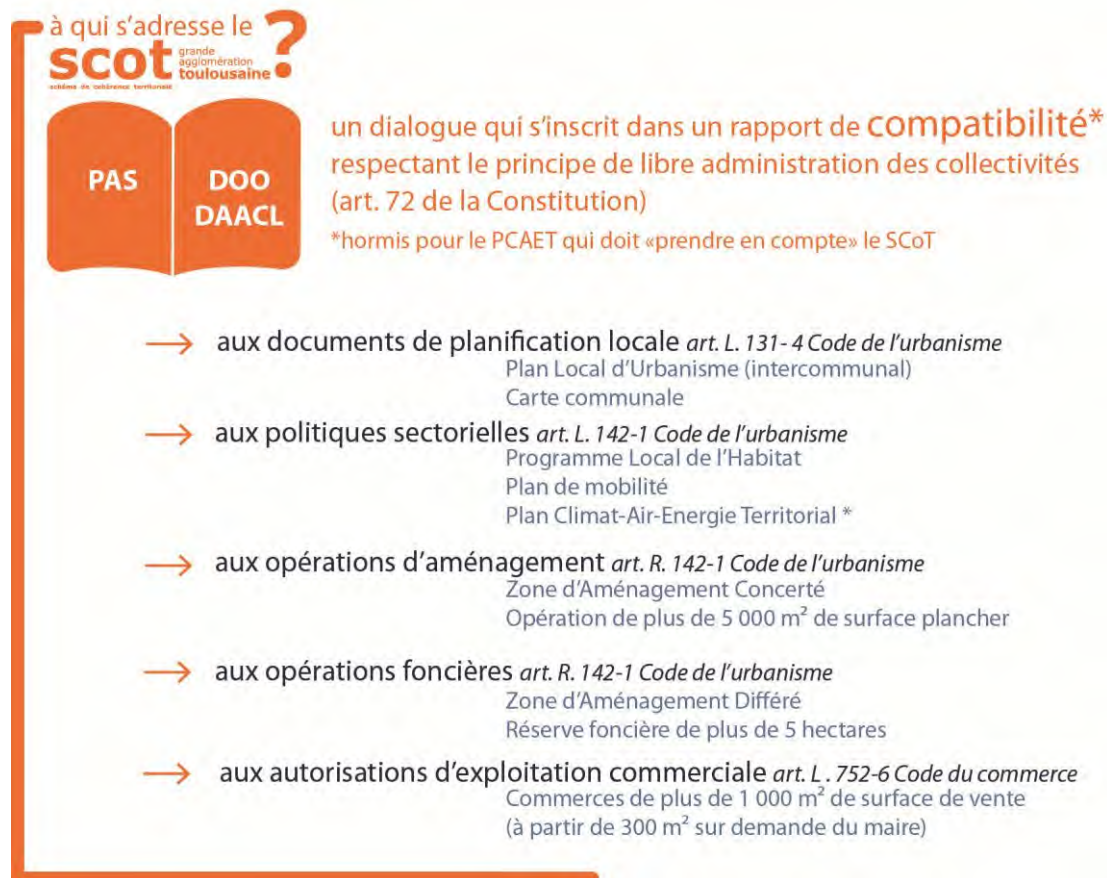
Les plans et projets auxquels s'impose le SCoT

Le **rapport de compatibilité** et le **rapport de prise en compte** qui lient le SCoT aux plans et projets auxquels il s'impose sont des notions encadrées par des textes de loi, appuyées par la jurisprudence.

Les plans et projets qui doivent se référer au SCoT disposent donc d'une marge d'appréciation et de déclinaison du SCoT dans la mesure où ils contribuent à la réalisation du SCoT et ne contreviennent ni à ses objectifs, ni à ses orientations. Il s'agit de respecter, a minima, un **principe de non-contrariété à l'atteinte des objectifs et orientations du SCoT**.

Il est attendu des plans et projets devant se référer au SCoT par voie de compatibilité ou de prise en compte qu'ils aient une **lecture d'ensemble du SCoT**. La compatibilité au SCoT mérite ainsi d'être expliquée et justifiée par les porteurs de plans et projets afin d'apprécier l'ensemble des leviers mis en œuvre pour s'inscrire dans les trajectoires du SCoT et concourir à l'atteinte de ses objectifs.

Par ailleurs, les modalités et leviers d'actions ne relèvent pas des prérogatives du SCoT mais bien des porteurs de plans et projets.



Rapports de compatibilité et de prise en compte vis-à-vis du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine

Le programme d'actions

Les élus du SMEAT ont souhaité se saisir de ce document facultatif pour accompagner la mise en œuvre de « *la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale* » (article L. 141-19 du Code de l'urbanisme).

Les actions peuvent être portées par le SMEAT, les intercommunalités membres du SMEAT ou « *tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration* », ceci en considérant les compétences de chacun de ces acteurs.

Les actions identifiées relèvent de plusieurs champs d'action :



La gouvernance et l'animation territoriale : il peut s'agir pour le SMEAT de participer à des instances existantes ou à venir à une échelle supra-territoriale dans une logique de dialogue interterritorial. Il peut également s'agir d'actions ciblées de concertation à l'échelle de la grande agglomération initiées par le SMEAT et/ou les intercommunalités qui le composent.



L'accompagnement de l'ingénierie territoriale : pour accompagner les changements de référentiels liés au projet de territoire, le SMEAT peut appuyer des actions pré-opérationnelles nécessitant un regard à une échelle élargie ou nécessitant une expertise particulière.



La communication et la sensibilisation : ces actions, à destination des citoyens et élus des collectivités, doivent permettre d'accompagner les changements de référentiels liés au projet de territoire.

Les actions identifient les porteurs et partenaires associés. Toutes les actions ont été établies en concertation avec les acteurs identifiés.

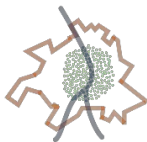
Les modalités liées à la mise en œuvre des actions, leur calendrier de déploiement et les éventuels besoins de financement associés restent à établir. De même, les modalités de suivi et de promotion des actions au sein des différentes instances du SMEAT restent à définir.

Les fiches du programme d'actions

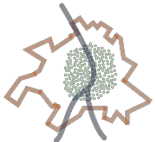


A. Faire du SMEAT un lieu d'échanges et d'animation territoriale

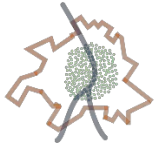
A1. Organisation de l'accueil du public dans les sites à forts enjeux écologiques

Description	Identification des sites à forts enjeux écologiques faisant l'objet d'un accueil du public interrogeant la conservation de leurs fonctionnalités écologiques. Mise en œuvre d'une réflexion partagée afin de maîtriser les impacts et organiser les capacités d'accueil.
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.1 Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau 4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités
Chapitre(s) associé(s)	1.1.1 Préserver les réservoirs de biodiversité 4.2.4 Renforcer les solidarités interterritoriales
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Collectivités concernées et gestionnaires de sites

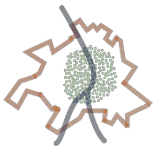
A2. Préfiguration d'un projet alimentaire territorial d'agglomération

Description	Concertation sur la base des projets alimentaires territoriaux existants et/ou des objectifs portés par chacune des collectivités en matière d'alimentation de proximité et de circuits courts. Articulation entre le SCoT et les projets alimentaires territoriaux existants et réflexion avec les différentes parties prenantes sur l'élaboration d'un projet alimentaire territorial d'agglomération. Inscription, le cas échéant, dans le dispositif d'appel à projet national accompagnant l'émergence des projets alimentaires territoriaux et les labellise « projet alimentaire territorial reconnu par le Ministère de l'agriculture ».
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.2 Préserver les capacités agricoles et favoriser le développement d'une agriculture de proximité 4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires
Chapitre(s) associé(s)	1.2.2 Accompagner les nécessaires mutations de l'agriculture 4.1.3 Structurer la filière agricole
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, PETR Pays Tolosan, chambres consulaires de Haute-Garonne, DRAAF Occitanie, Région Occitanie, Conseil Départemental de Haute-Garonne, établissements publics porteurs de SCoT limitrophes...

A3. Préfiguration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial d'agglomération

Description	Concertation sur la base des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux existants et/ou des objectifs portés par chacune des collectivités en matière d'énergie et de climat. Préfiguration et élaboration avec les différentes parties prenantes d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération comprenant la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables. Réflexion à l'échelle de l'agglomération sur la réalisation d'un cadastre solaire.
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique
Chapitre(s) associé(s)	1.4.1 Tendre vers la sobriété énergétique et lutter contre le changement climatique 1.4.2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire dans les espaces les plus appropriés
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, Région Occitanie, Etat...

A4. Dialogue entre le SMEAT et les acteurs de l'eau

Description	Participation à, ou initiation d'une instance de dialogue entre le SMEAT, les territoires amont/aval et les acteurs gestionnaires de la ressource en eau en matière d'actions de : - Préservation et sobriété de la ressource en eau face au changement climatique (économies d'eau, stockage, restauration des sols, ralentissement des eaux pluviales...). - Adéquation du développement avec les capacités futures de la ressource en eau et solidarité entre les territoires desservis par les ressources en eau douce qui alimentent la grande agglomération toulousaine (Garonne, Ariège, Hers-Vif, Montagne Noire). - Gestion des risques d'inondation (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement des eaux pluviales, rupture de barrage). Articulation des démarches et des outils (données, charte, observatoires, modélisation...) des acteurs de l'eau et de l'urbanisme de la grande agglomération toulousaine dans une perspective d'intégration des enjeux « eau » en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme.
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique 4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités
Chapitre(s) associé(s)	1.4.3 Développer les solutions d'adaptation face au changement climatique 1.4.4 Préserver et sécuriser la ressource en eau 4.2.4 Renforcer les solidarités interterritoriales
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Agence de l'eau, commissions locales de l'eau, syndicats des eaux, intercommunalités membres du SMEAT, Conseil Départemental de Haute-Garonne, chambre d'agriculture, établissements publics porteurs de SCoT et intercommunalités voisins...

A5. Inscription du SMEAT dans les démarches de prospective des mobilités

Description	Participation aux différentes instances de dialogue et réflexions sur la mobilité et le développement de la multimodalité qui concernent le territoire de la grande agglomération toulousaine. Il s'agit notamment d'articuler le projet de territoire porté par le SCoT et les démarches en cours et à venir, telles que le déploiement du Service Express Régional Métropolitain et les études afférentes. <i>Cf. fiches actions A6, B4 et B5</i>
Principal objectif stratégique associé	2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique 2.2 Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale
Chapitre(s) associé(s)	2.2.1 Garantir la cohérence urbanisme-mobilités 2.2.2 Amplifier les offres de mobilités alternatives à la voiture autosoliste
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Autorités organisatrices des mobilités

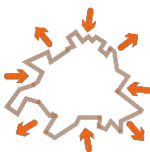
A6. Dialogue entre le SMEAT et Tisséo Collectivités sur la cohérence urbanisme-mobilités

Description	Mise en place d'une instance de dialogue régulière entre les deux collectivités locales autour de leurs stratégies respectives, en développant notamment les axes suivants : - Polarisation du développement urbain autour des PEM. - Rabattement vers les lignes structurantes de transports collectifs. - Place des modes actifs dans le rapport au territoire. Veille sur l'évolution des pratiques de mobilité, tous modes confondus. <i>Cf. fiches actions A5, B4 et B5</i>
Principal objectif stratégique associé	2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération 
Sous-objectif(s) associé(s)	2.2 Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale
Chapitre(s) associé(s)	2.2.1 Amplifier les offres de mobilités alternatives à la voiture autosoliste 2.2.2 Garantir la cohérence urbanisme-mobilités 2.2.3 Réduire l'impact du transport de marchandises
Coordination de l'action	SMEAT et Tisséo Collectivités
Partenaires associés	Région Occitanie, autres opérateurs des mobilités

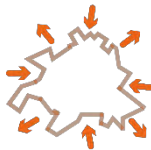
A7. Dialogue sur les tendances en matière d'urbanisme et de logistique commerciale

Description	Mise en place d'une scène d'échange, en tant que de besoin, pour : - Partager les stratégies des porteurs de projets commerciaux et des collectivités locales, en réponse aux évolutions des modes de consommation et aux problématiques de logistique commerciale. - Partager les stratégies des collectivités locales en matière de revitalisation commerciale des centralités urbaines. Coordonner les différents schémas commerciaux des intercommunalités membres du SMEAT.
Principal objectif stratégique associé	2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération 
Sous-objectif(s) associé(s)	2.3 Rééquilibrer les offres commerciales au service de l'animation des centralités urbaines
Chapitre(s) associé(s)	2.3.1 Renforcer l'animation commerciale des centralités urbaines 2.3.4 Prendre en compte les besoins de la logistique commerciale du territoire
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, chambres consulaires de Haute-Garonne

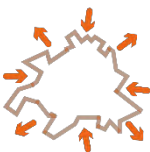
A8. Coordination entre collectivités locales sur les secteurs stratégiques

Description	Mise en place de scènes de dialogue entre les collectivités locales à l'échelle de chaque secteur stratégique identifié dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique afin de coordonner les actions de développement économique, d'aménagement des espaces publics et de programmation. <i>Cf. fiche action A9</i>
Principal objectif stratégique associé	4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine 
Sous-objectif(s) associé(s)	4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires
Chapitre(s) associé(s)	4.1.1 Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération
Coordination de l'action	Collectivités locales concernées par une stratégie de secteur identifiée au Projet d'Aménagement Stratégique
Partenaires associés	SMEAT, Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne, Région Occitanie, grands donneurs d'ordre économique...

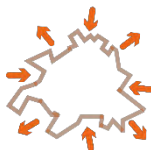
A9. Inscription du SMEAT dans la démarche de l'Atelier des territoires sur l'avenir de la place aéroportuaire Toulouse-Blagnac

Description	Poursuite des travaux du groupe de travail « territoire stratégique zone aéroportuaire » mis en place en septembre 2024 afin de participer aux instances et aux réflexions concernant la mise en œuvre du pacte « gagnant-gagnant » issu de l'atelier des territoires. Inscription dans le projet de territoire porté par le SCoT.
Principal objectif stratégique associé	4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine 
Sous-objectif(s) associé(s)	4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires 4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités 4.3 Renforcer la grande accessibilité tous modes au territoire
Chapitre(s) associé(s)	4.1.1 Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération 4.1.5 : Accompagner la restructuration, la densification et la qualification des zones d'activités 4.2.2 : Renforcer la gouvernance de la grande agglomération toulousaine 4.2.3 : Construire une stratégie économique à l'échelle de la grande agglomération toulousaine 4.3.1 : Renforcer la grande accessibilité par de nouvelles infrastructures 4.3.2 : Mieux articuler grandes infrastructures de mobilité et aménagement du territoire
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne

A10. Démarche commune de prospective économique

Description	Poursuite des travaux de la commission sur la prospective économique mise en place en mai 2023 visant à partager une vision commune du développement économique dans l'agglomération. Identification des coopérations sur des filières ou des secteurs d'aménagement. Réflexion sur le développement de filières de formation locales adaptées à la diversification économique du territoire.
Principal objectif stratégique associé	4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine 
Sous-objectif(s) associé(s)	4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires 4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités
Chapitre(s) associé(s)	4.1.3 Structurer la filière agricole 4.1.4 Développer les compétences et l'innovation 4.2.3 Construire une stratégie économique à l'échelle de la grande agglomération toulousaine
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, Région Occitanie, chambres consulaires, organismes de formation, agences d'attractivité...

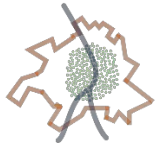
A11. Dialogue entre établissements publics porteurs de SCoT

Description	Poursuite du dialogue avec les établissements publics porteurs de SCoT du bassin toulousain, dans le cadre de la démarche interscot du grand bassin toulousain. Engagement d'un dialogue resserré entre le SMEAT et les établissements publics porteurs de SCoT limitrophes sur les effets de frange (SCoT Pays Sud Toulousain, SCoT Nord Toulousain, SCoT Lauragais et SCoT Gascogne).
Principal objectif stratégique associé	4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine 
Sous-objectif(s) associé(s)	4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités
Chapitre(s) associé(s)	4.2.2 Renforcer la gouvernance de la grande agglomération toulousaine
Coordination de l'action	Interscot du grand bassin toulousain : AUAT Dialogue SMEAT et établissements publics porteurs de SCoT voisins : SMEAT
Partenaires associés	Etablissements publics porteurs de SCoT

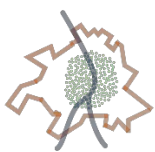


B. Accompagner l'ingénierie des territoires et contribuer à une future révision du SCoT

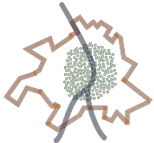
B1. Préfiguration d'une stratégie territoriale biodiversité et renaturation

Description	Poursuite des travaux mis en place sur l'amélioration de la connaissance des trames écologiques du territoire afin de partager la démarche avec les acteurs locaux de la biodiversité et d'assurer la coordination entre les EPCI en matière de stratégie de renaturation. Identification des milieux naturels à restaurer et des trames écologiques dans lesquelles ils peuvent s'inscrire, ainsi que des espaces à haut potentiel de gain écologique sur lesquels pourraient être mises en œuvre de mesures compensatoires mutualisées, lorsque les étapes d'évitement et de réduction ont été menées. Elaboration d'une approche globale des stratégies de renaturation des différentes collectivités et des possibilités de coopération / coordination.
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.1 Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau 1.3 Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols 3.2 Répondre aux besoins des habitants en équipements et services
Chapitre(s) associé(s)	1.1.1 Préserver les réservoirs de biodiversité 1.1.2 Préserver et améliorer les corridors écologiques 1.1.3 Maintenir la continuité écologique des cours d'eau par leur entretien et la préservation de leurs abords 1.2.2 Accompagner les nécessaires mutations de l'agriculture 1.3.1 Inscrire le territoire dans la perspective du « zéro artificialisation nette » des sols 1.3.4 Réunir les conditions d'une densité acceptée par les habitants et les usagers 3.2.3 Garantir le maillage en espaces de nature accessibles au public
Coordination de l'action	Collectivités locales, SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalité membres du SMEAT, État, Région Occitanie, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Agence Régionale de la Biodiversité, agence de l'eau, CEN Occitanie, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Nature en Occitanie, Chambre d'agriculture, structures porteuses de SAGE, SAFER...

B2. Stratégies de gestion foncière des abords des cours d'eau, des zones humides et des champs d'expansion de crues

Description	Identification des milieux aquatiques à enjeux, à préserver ou à restaurer (cours d'eau et zones humides), notamment en tête de bassin versant, ainsi que des champs d'expansion de crues. Analyse des stratégies de gestion du foncier adéquates selon les différents cas de figure (droit de préemption, cession de terrains, convention de gestion, servitude d'utilité publique, expropriation) et déploiement, en lien avec les acteurs concernés.
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.1 Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau 1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique 3.4 Réduire la vulnérabilité des habitants face aux risques, pollutions et nuisances
Chapitre(s) associé(s)	1.1.1 Préserver les réservoirs de biodiversité 1.1.3 Maintenir la continuité écologique des cours d'eau par leur entretien et la préservation de leurs abords 1.4.3 Développer les solutions d'adaptation au changement climatique 3.4.1 Limiter l'exposition des populations aux risques naturels, aggravés par le changement climatique
Coordination de l'action	Collectivités locales concernées, SMEAT
Partenaires associés	Agence de l'eau, structures porteuses de SAGE, syndicats de rivières, Conseil Départemental de Haute-Garonne, SAFER

B3. Stratégies de maîtrise du foncier agricole

Description	Mise en place, sur les espaces agricoles protégés dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs, de démarches de protection et de valorisation encadrées, de type Zone Agricole Protégée (ZAP) ou périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Définition des attendus d'un diagnostic agricole à intégrer lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (PLU ou PLUi).
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.2 Préserver les capacités agricoles et favoriser le développement d'une agriculture de proximité 1.4 Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique 4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires
Chapitre(s) associé(s)	1.2.1 Protéger les secteurs agricoles fonctionnels et à bon potentiel 4.1.3 Structurer la filière agricole
Coordination de l'action	Collectivités locales concernées, Chambre d'agriculture, SMEAT
Partenaires associés	Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Etat, agence de l'eau...

B4. Intensification urbaine autour des pôles d'échanges multimodaux

Description	Réalisation d'études urbaines, basées sur les potentiels de densification, dans les périmètres d'influence des pôles d'échanges multimodaux, voire des corridors de transport collectif. Réalisation d'une étude spécifique nécessaire à l'élaboration d'une OAP relative aux aménagements se situant à l'intérieur des périmètres d'influence des pôles d'échanges multimodaux, ayant pour finalité d'être transmise aux intercommunalités et communes pour prise en compte dans leurs documents d'urbanisme. <i>Cf. fiches actions A5, A6 et B5</i>
Principal objectif stratégique associé	2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération 
Sous-objectif(s) associé(s)	2.2 Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale
Chapitre(s) associé(s)	2.2.1 Garantir la cohérence urbanisme-mobilités
Coordination de l'action	SMEAT et intercommunalités membres du SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités et communes concernées, Autorités Organisatrices des Mobilités

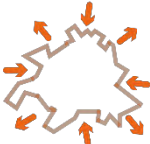
B5. Aménagements des pôles d'échanges multimodaux

Description	Réalisation d'études de programmation en matière d'aménagements multimodaux autour des pôles d'échanges multimodaux afin de faciliter des correspondances de qualité. <i>Cf. fiches actions A5, A6 et B4</i>
Principal objectif stratégique associé	2/ Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de la proximité et l'échelle de l'agglomération 
Sous-objectif(s) associé(s)	2.2 Développer des solutions de mobilités adaptées à la diversité territoriale
Chapitre(s) associé(s)	2.2.2 Amplifier les offres de mobilités alternatives à la voiture autosoliste
Coordination de l'action	Tisséo Collectivités, Région Occitanie
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT, communes concernées, Conseil Départemental de Haute-Garonne

B6. Valorisation des grands paysages de l'agglomération

Description	Réalisation d'études urbaines et paysagères sur les quatre entrées d'agglomération identifiées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs. Réalisation d'études paysagères ou réflexions interterritoriales sur les continuités paysagères et leur valorisation en appui sur : • Les démarches de gestion des cours d'eau et canaux à l'échelle de la grande agglomération toulousaine. • Les projets de grands parcs portés par Toulouse Métropole et leur possible extension à l'échelle de la grande agglomération toulousaine. • Les enjeux environnementaux et paysagers des sites Natura 2000 (en particulier les complexes de gravières, en lien avec la problématique de remise en état des carrières après la fin d'exploitation). Ces démarches doivent notamment intégrer l'accessibilité à ces espaces, leur continuité en cohérence sur les différentes intercommunalités ainsi que la mise en lisibilité des parcours pédestres et cyclables. Réalisation d'une étude spécifique nécessaire à l'élaboration d'une OAP relative aux aménagements concernant les secteurs traversés par le Canal du Midi, dans le Sud-Est du territoire de la grande agglomération toulousaine. Cette étude a pour objectif d'être transmise aux intercommunalités et communes pour prise en compte dans leurs documents d'urbanisme.
Principal objectif stratégique associé	3/ Aménager partout des cadres de vie de qualité 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.1 Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et leur mise en réseau 3.2 Répondre aux besoins des habitants en équipements et services 3.3 Protéger les marqueurs paysagers de la grande agglomération 4.2 Coopérer pour continuer à rayonner et organiser les solidarités
Chapitre(s) associé(s)	1.1.1 Préserver les réservoirs de biodiversité 3.2.3 Garantir le maillage en espaces de nature accessibles au public 3.3.1 Préserver les éléments remarquables des paysages toulousains 4.2.4 Renforcer les solidarités interterritoriales 4.2.5 Renforcer et valoriser l'image de marque du territoire
Coordination de l'action	SMEAT et intercommunalités membres du SMEAT
Partenaires associés	Communes concernées, gestionnaires de sites, agence de l'eau, structures porteuses de SAGE, syndicats de rivières

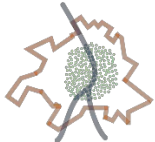
B7. Densification et mutation des zones d'activités économiques

Description	Mobilisation d'une ingénierie spécialiste du montage de projets en zones d'activités économiques afin de répondre au besoin d'accompagnement des collectivités locales sur leur densification et/ou mutation. Dialogue avec les collectivités locales dans le cadre d'une scène d'échanges sur les nouveaux modèles de production du foncier économique et de l'immobilier d'entreprise. Accompagnement spécifique sur des zones d'activités économiques « test » et démonstratrices pour l'ensemble du territoire. <i>Cf. fiches actions A7 et A9</i>
Principal objectif stratégique associé	4/ Conforter le rayonnement de la grande agglomération toulousaine 
Sous-objectif(s) associé(s)	4.1 Ancrer le développement économique dans tous les territoires
Chapitre(s) associé(s)	4.1.5 Accompagner la restructuration, la densification et la qualification des zones d'activités
Coordination de l'action	SMEAT (à travers sa Commission en matière de prospective économique) et intercommunalités membres du SMEAT
Partenaires associés	Communes concernées, aménageurs publics, éventuels porteurs de projet, chambres consulaires de Haute-Garonne



C. Accompagner les changements de modèle par des actions de communication et de sensibilisation

C1. Sensibilisation aux nouvelles formes urbaines et nouveaux modes d'habiter

Description	Veille et mise à disposition de supports de communication et de sensibilisation relatives aux nouvelles formes urbaines et aux nouveaux modes d'habiter à destination des habitants et des élus du territoire (expositions, visites...).
Principal objectif stratégique associé	1/ Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire 
Sous-objectif(s) associé(s)	1.3 Réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols
Chapitre(s) associé(s)	1.3.4 Réunir les conditions d'une densité acceptée par les habitants et les usagers
Coordination de l'action	SMEAT
Partenaires associés	Intercommunalités membres du SMEAT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

Berser
Levisuit

ID : 031-253102388-20260309-D_20260309_3_1-DE



smeat

11, boulevard des Récollets, 31400 Toulouse
05 34 42 42 80
contact@smeat-agglotoulouse.fr